



Aucune visibilité sur mes droits après le décès de mon père

Par **Adam**, le 17/12/2009 à 21:57

Bonjour,
Après le décès de mon père, je n'ai jamais été contacté par le notaire de la famille. J'ai cherché à me renseigner, ce notaire a refusé de me donner la moindre information. J'ai pris connaissance de certaines actions de ma mère et ma soeur qui font libre usage des biens et argent laissés par mon père, et aussi, que toutes les décisions sont prises par ma mère. Mon père souffrait d'un cancer des poumons, et suite logique, du cerveau. Lors des visites, ma mère ne le laissait jamais seul avec moi. Je la soupçonne d'avoir forcé mon père à changer le contrat de mariage.
Je me pose beaucoup de questions quant à mes droits, et quel recours je pourrai avoir:
- Est ce que le notaire est tenu d'informer les enfants? quel que soit le contrat de mariage? Ai-je le droit à l'information? et à voir le contrat et le testament?
- Dans le cas où ma mère est la seule héritière, est ce qu'elle a l'obligation de traiter de manière équitable les enfants dudit mariage? Ma soeur et ses enfants bénéficient d'un traitement privilégié, au détriment de mes enfants et moi.
- Si l'équité est obligatoire, qu'est ce que je dois faire? ma soeur habite une villa achetée par ma mère, ne paie pas de loyer et s'est fait offrir un 4*4.
- Ma mère est en train de dilapider le fruit des années de travail de mon père sur son 2ème mari et les enfants de celui-ci. Je trouve cela très injuste surtout que je suis dans une situation précaire (chomage, maladie chronique et besoin d'opération).
Merci de votre conseil et support
Adam

Par **Marion2**, le 17/12/2009 à 22:01

Bonsoir,
Si vos parents avaient opté pour une "communauté universelle", votre mère n'a aucun compte à vous rendre. Elle peut faire ce qu'elle veut de l'héritage, tout délapider si elle

le souhaite.rnrnEn revanche, je ne comprends pas que le notaire ne vous ai pas convoqué pour vous informer de la succession.rnrnJe vous conseille donc vivement de contacter un notaire de votre choix qui pourra vous dire exactement ce qu'il en est.rnrnBon courage.